

Commune nouvelle de  
**MESNILS-SUR-ITON**  
02.32.34.50.37



**Extrait du registre des arrêtés du Maire**  
**Arrêté 2026 - 99**

**ARRETE PORTANT AUTORISATION D'UNE RANDONNEE DESTINEE AUX VTM 2 ROUES**  
**PARIS-BREST**

*Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213.1 à L 2213.6

**Vu** le Code de la route,

**Vu** la demande l'association « AFA EVENTS » de passer sur la ville de Mesnils-sur-Iton en empruntant majoritairement des chemins.

**CONSIDERANT** que la randonnée n'aura pas d'incidence sur la circulation publique

**CONSIDERANT** l'accord de la municipalité pour le passage de cette manifestation

**ARRETE**

**Article 1 :** Le samedi 06 juin 2026, n les véhicules terrestres à moteur 2 roues sont autorisés à passer sur le territoire sur les sentiers, de traversée la RD45 à hauteur du Bois Giroult, rue des Hirondelles, rue des Cailles, traversée de la RD50, rue des Bergeronnettes, chemin de Nonancourt, Côte du Renoulet, traversée de la RD51, chemin du Moulin, chemin de la Moisière, route de l'Iton, chemin de Varennes, chemin des Chatelets, route de la mairie, route de la Mariette, Route Fleurie (RD833) et Route de Saint Denis.

**Article 2 :** L'ensemble des participants devront respecter le Code de la Route.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen ; 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai. La juridiction peut être saisi de manière dématérialisée pas l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Mesnils-sur-Iton par le demandeur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Association « AFA EVENTS »
- Monsieur Stéphane TREMBLAY, DGS de la commune de Mesnils-sur-Iton,
- Monsieur Jean-Marc PEREZ, Services techniques de la commune de Mesnils-sur-Iton,
- Madame Charlotte VERGER, Adjointe au Maire à la Culture et l'Animation,
- La Police Municipale de Mesnils-sur-Iton
- Monsieur le Directeur des routes et des transports,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Monsieur le Directeur des services d'incendie et de secours de l'Eure,

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 15 mai 2026

Le Maire, Xavier LEBON

